

Description de fonction – Homme/Femme de charge en école maternelle et primaire

Intitulé du poste : Homme/Femme de charge

Lieu d'exercice : École maternelle et primaire

Temps de travail : 31 heures hebdomadaires réparties sur 5 jours

Type de contrat : (à préciser selon le cas – CDD, CDI, agent communal, etc.)

Dépôt des candidatures : du 20/08/2026 au 04/09/2026 à l'adresse suivant :
direction@profondsart.be

Date de début de la fonction : à partir du 01/10/2026 (*voir réalités du terrain – peut-être plus tôt*) jusqu'au 18 août.

Missions principales :

Le/la titulaire du poste assure l'entretien et l'hygiène des locaux scolaires, la gestion de la vaisselle et la participation à la préparation de la réchauffe et au service des repas dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Activités principales :

Entretien des locaux :

- Nettoyer quotidiennement les salles de classe, le local de gymnastique, la bibliothèque, les sanitaires et la cuisine, l'étage administratif.
- Assurer le nettoyage et la désinfection du réfectoire après chaque service.
- Respecter les protocoles d'hygiène spécifiques à l'environnement scolaire.

Services liés à la restauration :

- Réchauffer les repas livrés pour les élèves dans le respect des normes HACCP.
- Nettoyer les tables du réfectoire.
- Laver la vaisselle après les repas à l'aide d'un lave-vaisselle ou manuellement si nécessaire et prévoir le rangement.
- Nettoyer le matériel de cuisine et les surfaces alimentaires ainsi que le matériel quotidien (machine à café, micro-ondes, ...).

Compétences requises :

- Connaissances de base des règles d'hygiène et de sécurité (HACCP).
- Rigueur, sens de l'organisation et autonomie.
- Discrétion et respect du cadre scolaire.
- Ponctualité et respect de l'horaire.
- Aptitude au travail en équipe avec le personnel enseignant et éducatif.

Conditions particulières :

- Travail en position debout prolongée et port de charges modérées.
- Horaires répartis sur 5 jours, adaptés aux temps de présence des élèves dans les classes et au service de cantine → répartition horaire à présenter et modifiables.

